Résolution sur l’escalade des tensions à Varosia à la suite des mesures illégales prises par la Turquie et la nécessité de rouvrir les pourparlers de toute urgence

2020/2844(RSP) - 26/11/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 631 voix pour, 3 contre et 59 abstentions, une résolution sur l'escalade des tensions à Varosia suite aux actions illégales de la Turquie et sur la nécessité urgente d'une reprise des pourparlers.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE /NGL.

Pour rappel, la Turquie a répondu au coup d'Etat manqué de 1974 soutenu par la junte grecque en envahissant Chypre avec ses forces militaires. La ville de Famagouste a également été envahie en août 1974 et est depuis lors illégalement occupée. Une partie de Famagouste, Varosia, a alors été bouclée et est restée inhabitée, sous le contrôle direct des militaires turcs.

Le Parlement a condamné les activités illégales de la Turquie dans la ville abandonnée de Varosia, en particulier sa «réouverture» partielle au motif que cette dernière saperait la confiance mutuelle et toute perspective de solution globale du problème chypriote.

Les députés sont convaincus qu'une résolution durable du conflit ne peut être trouvée que par le dialogue, la diplomatie et les négociations dans un esprit de bonne volonté et en conformité avec le droit international.

Le Parlement a appelé le Conseil européen à maintenir sa position unifiée vis-à-vis des actions unilatérales et illégales de la Turquie, à prendre des mesures et à imposer des sanctions sévères en réponse aux actions illégales de la Turquie.

La Turquie a été invitée à :

- revenir sur sa décision, à retirer ses troupes de Chypre et à transférer la zone de Varosia à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies, conformément à la résolution 550 (1984) du Conseil de sécurité des Nations unies;

- s'abstenir de toute action modifiant l'équilibre démographique de l'île par une politique d'implantations illégales;

- s'abstenir de toute activité unilatérale, telle que des forages d'exploration illégaux, qui violerait davantage la souveraineté et les droits souverains de Chypre.

Le Parlement a demandé à l'UE et aux États membres :

- d’accroître le soutien à la société civile dans les communautés chypriotes turque et grecque, à la fois par le biais du programme d'aide de l'UE et de manière plus structurelle dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel, en particulier par le biais du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»;

- de jouer un rôle plus actif pour faire aboutir les négociations sous les auspices des Nations unies, notamment en désignant un représentant à la mission de bons offices des Nations unies, et de coordonner leurs efforts avec le Parlement européen pour convaincre la Turquie de mettre fin à ses activités illégales à Varosia;

- de s'opposer à toute tentative de pays tiers de reconnaître un État sur l'île de Chypre autre que la République de Chypre.